

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le



ID : 079-200041317-20241118-C__81_11_2024-DE





Présentation l'Atelier des Champs

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID : 079-200041317-20241118-C__81_11_2024-DE



L'Atelier des Champs est un organisme de conseil indépendant certifié depuis 2021.

Depuis la séparation du conseil et de la vente, nous proposons nos services de conseil afin de garantir une neutralité vis-à-vis de la vente des produits phytosanitaires.

Nous accompagnons les agriculteurs pour mettre en place toutes les techniques possibles qui permettent de baisser :

- les IFT
- la fertilisation minérale

L'objectif est de diminuer l'impact des pratiques sur le milieu et aussi accroître la valeur ajoutée des cultures pour les agriculteurs.





Constat et réalité du terrain

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID : 079-200041317-20241118-C__81_11_2024-DE



Aujourd'hui, les pratiques n'évoluent plus et le constat est le suivant :

- les IFT ne baissent pas,
- les problématiques adventices, ravageurs, maladies sont montantes
- les charges flambent dans les fermes et les agriculteurs voient leurs marges diminuées.

De plus, l'agriculture biologique devient compliquée économiquement car délaissée par le consommateur.

Notre démarche est de proposer des systèmes de cultures innovants qui permettent de produire avec très peu de charges (en diminuant les intrants).

L'association d'espèces peut être la clef pour avancer sur la réduction des produits phytosanitaires et de la fertilisation minérale azotée.

Aujourd'hui les Organismes Stockeurs n'acceptent pas ces mélanges, n'étant pas équipés pour trier la collecte.

Notre Objectif :

↳ Accompagner les agriculteurs dans la mise en place de nouveaux itinéraires techniques culturaux sans IFT.

↳ Valoriser la production du mélange en créant une nouvelle FILIERE de la marque « L'Atelier des Champs » garantissant au consommateur un produit local, indemne de résidus de pesticides, appuyé par une certification et garantissant une rémunération viable à l'agriculteur.





Association Caméline + Lentilles

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

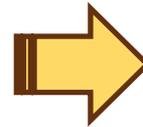
Publié le

ID : 079-200041317-20241118-C__81_11_2024-DE



Relation symbiotique entre les 2 espèces

- La lentille apporte de l'azote à la caméline
- La caméline sert de tuteur à la lentille et ainsi permet à l'air de circuler et baisse considérablement la pression fongique
- La caméline est une plante allélopathique et permet d'avoir une parcelle avec une faible pression adventices



Production de l'association sans phytos et sans azote minérale





Place dans la rotation

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

S²LO

ID : 079-200041317-20241118-C__81_11_2024-DE

OBJECTIF dans la rotation :

↳ Remplacer le colza, qui cumule aujourd'hui des problématiques et de ce fait, nécessite beaucoup d'intrants.

↳ La caméline, contrairement au colza s'implante au printemps et permet de casser la rotation. Elle permet également de lutter contre les problématiques croissantes de graminées résistantes.

↳ La lentille en association avec la cameline limite l'apport d'azote.

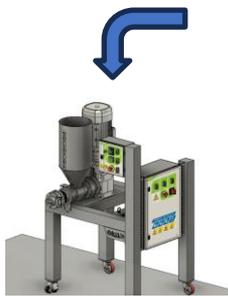
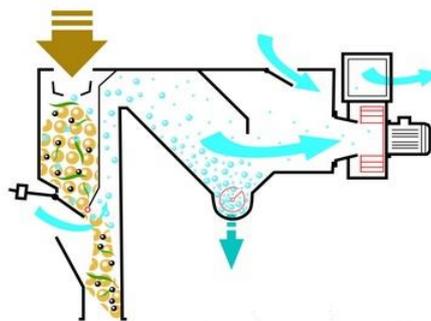
↳ Durant la période hivernale précédente, il sera préconisé d'implanter un mélange à base d'espèces gélives et non-gélives, assurant ainsi une couverture optimale limitant le lessivage de l'azote.

↳ Répondre à la BCAE 7 (Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales « Rotation des cultures »)

↳ Bonne valorisation des cultures récoltées (Augmentation du rendement relatif par le mélange). Permet une amélioration de la valeur ajoutée à la parcelle.



Mélange caméline / lentille



↳ Tourteaux



Source de protéines locale

↳ Huile de caméline



↳ Graines de lentilles sèches





CHIFFRAGE : La production

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le



ID : 079-200041317-20241118-C__81_11_2024-DE

	Année 1	Année 2	Année 3
PRODUCTION			
Nombre d'Ha prévisionnel CAMELINE	50	100	200
Nombre d'Ha prévisionnel LENTILLE en association avec la cameline	25	70	100
Rendement (T/ha) CAMELINE en association	0,8	0,8	0,8
Rendement (T/ha) CAMELINE en culture seule	1,8	1,8	1,8
Rendement (T/ha) LENTILLE	1,5	1,5	1,5
Volume total CAMELINE (Tonne)	65	110	260
Volume total LENTILLE (Tonne)	37,5	105	150
Volume de production d'HUILE DE CAMELINE (Litres)	19500	33000	78000
Volume de Tourteau de CAMELINE (Tonne)	45,5	77	182



